

thématique

N° 86 - Mars 2019

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la Direccte Île-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Les jeunes dans les politiques d'emploi et d'insertion en 2017

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

- L'Île-de-France compte un million et demi de jeunes âgés de 16 à 25 ans dont 47 % sont sur le marché du travail.
- Fin 2017, 125 000 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans étaient inscrits à Pôle emploi soit 13 % des demandeurs d'emploi en catégorie ABC.
- Près de 42 000 jeunes sont entrés en parcours d'accompagnement (PACEA) pour être suivis par les missions locales, dont 9 700 en Garantie jeunes, dispositif destiné aux plus précaires des jeunes en recherche d'insertion professionnelle et sociale.
- En 2017, un quart des jeunes en emploi en Île-de-France bénéficiaient d'une mesure d'aide à l'emploi : contrats aidés, alternance, insertion par l'activité économique.
- Le repérage des jeunes « NEET » (ni en emploi ni en formation) est un enjeu majeur des politiques d'insertion. Plusieurs dizaines de milliers de jeunes franciliens sortis du système scolaire ne bénéficieraient d'aucun accompagnement.

Depuis l'été 2017, les politiques en faveur de l'emploi et de la formation des personnes les plus en difficulté sur le marché du travail font l'objet de révisions et de réorientations, avec la modification de plusieurs dispositifs.

Après la réorientation des contrats aidés et la mise en place du Parcours Emploi Compétences (PEC), le gouvernement a lancé début 2018 un Grand Plan d'Investissement dont un volet consiste en un Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), doté de près de 15 milliards d'euros et prévu pour se déployer de 2018 à 2022.

Ce plan a pour objectif la transformation du système de formation professionnelle et la formation d'un million de jeunes peu qualifiés et d'un million de demandeurs d'emplois de longue durée faiblement qualifiés.

Par ailleurs, la loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel porte une réforme de l'apprentissage afin de renforcer l'attractivité de ce mode de formation et proposer davantage d'offres de formation en entreprises pour les jeunes.

La présente publication dresse un état des lieux de la situation des jeunes franciliens sur le marché du travail en 2017 et plus particulièrement dans les politiques d'insertion soutenues par l'Etat, avant la mise en œuvre de ces réformes.

Les données sont présentées sous forme de fiches thématiques :

Fiche 1 : situation des jeunes franciliens sur le marché du travail et public des politiques d'insertion

Fiche 2 : les jeunes demandeurs d'emploi en Île-de-France

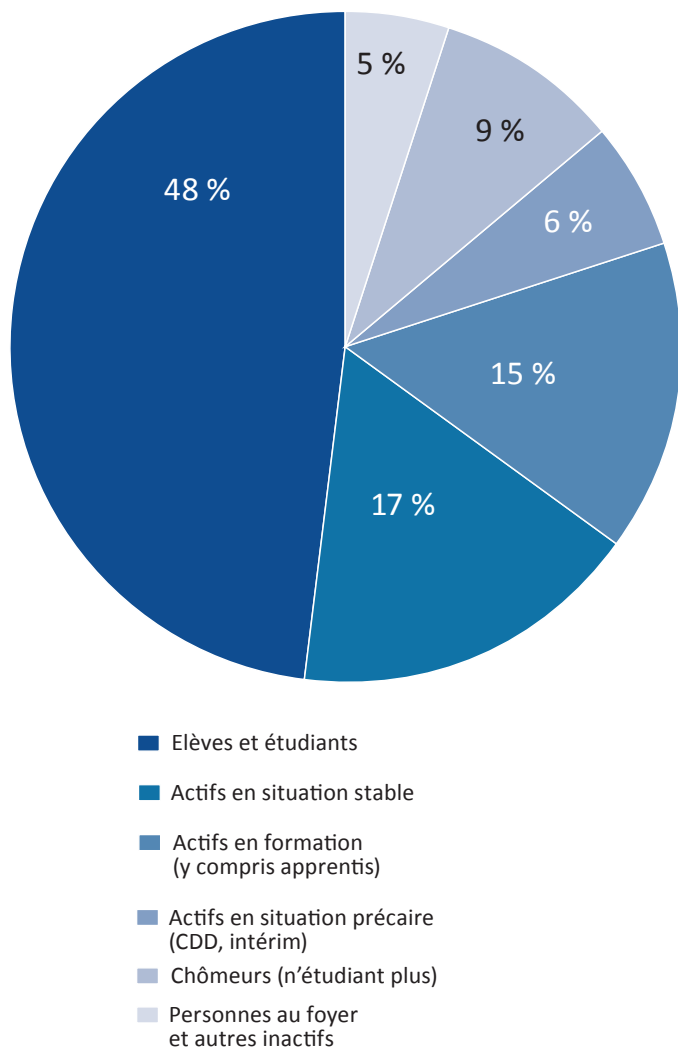
Fiche 3 : les jeunes accompagnés par les missions locales et les dispositifs 2^e chance

Fiche 4 : les jeunes en emploi et les bénéficiaires de dispositifs d'aide à l'emploi

Fiche 5 : les jeunes « invisibles »



Graphique A : Situation des 16-25 ans en Île-de-France



Source : RP 2015 – Traitement Direccte Sese IDF

Moins de la moitié des jeunes franciliens de 16-25 ans sont sur le marché du travail

Selon les données du recensement 2015, les jeunes âgés de 16 à 25 ans constituent 13 % de la population francilienne, soit 1,564 million de personnes. La majorité d'entre eux se situe en-dehors du marché du travail : en étude ou formation (745 000 jeunes), au foyer (environ 15 000 personnes dont 95 % de femmes) ou autres inactifs (66 000). Les actifs, en emploi ou au chômage, représentent 738 000 personnes (47 % des franciliens âgés de 16 à 25 ans), dont un tiers poursuit une formation. Les chômeurs ayant arrêté leurs études sont 144 000, au sens du recensement (encadré).

Environ 135 000 jeunes franciliens ciblés par le Plan d'Investissement dans les Compétences

Le Plan d'Investissement dans les Compétences lancé en 2018 vise notamment la formation des jeunes de moins de 26 ans peu qualifiés et entrant dans la catégorie des « NEET », acronyme anglais désignant les personnes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation. Le nombre de jeunes NEET ciblé par le PIC est estimé pour la France à un peu moins d'un million. En Île-de-France, ils sont 129 000 selon les données du recensement 2015, soit 8 % des 16-25 ans : chômeurs, personnes restant au foyer ou inactifs autres que les étudiants, qui n'ont pas de diplôme au-delà du CAP ou du BEP.

La part des NEET peu qualifiés parmi l'ensemble des 16-25 ans varie selon les départements, de 4 % à Paris jusqu'à 14 % en Seine-Saint-Denis. Trois départements ont une part de NEET peu qualifiés supérieure à 10 % : la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne.

Sources et définitions sur le chômage

L'estimation quantitative du nombre de jeunes ciblés par les politiques d'insertion repose sur plusieurs sources et fait appel à des concepts divers :

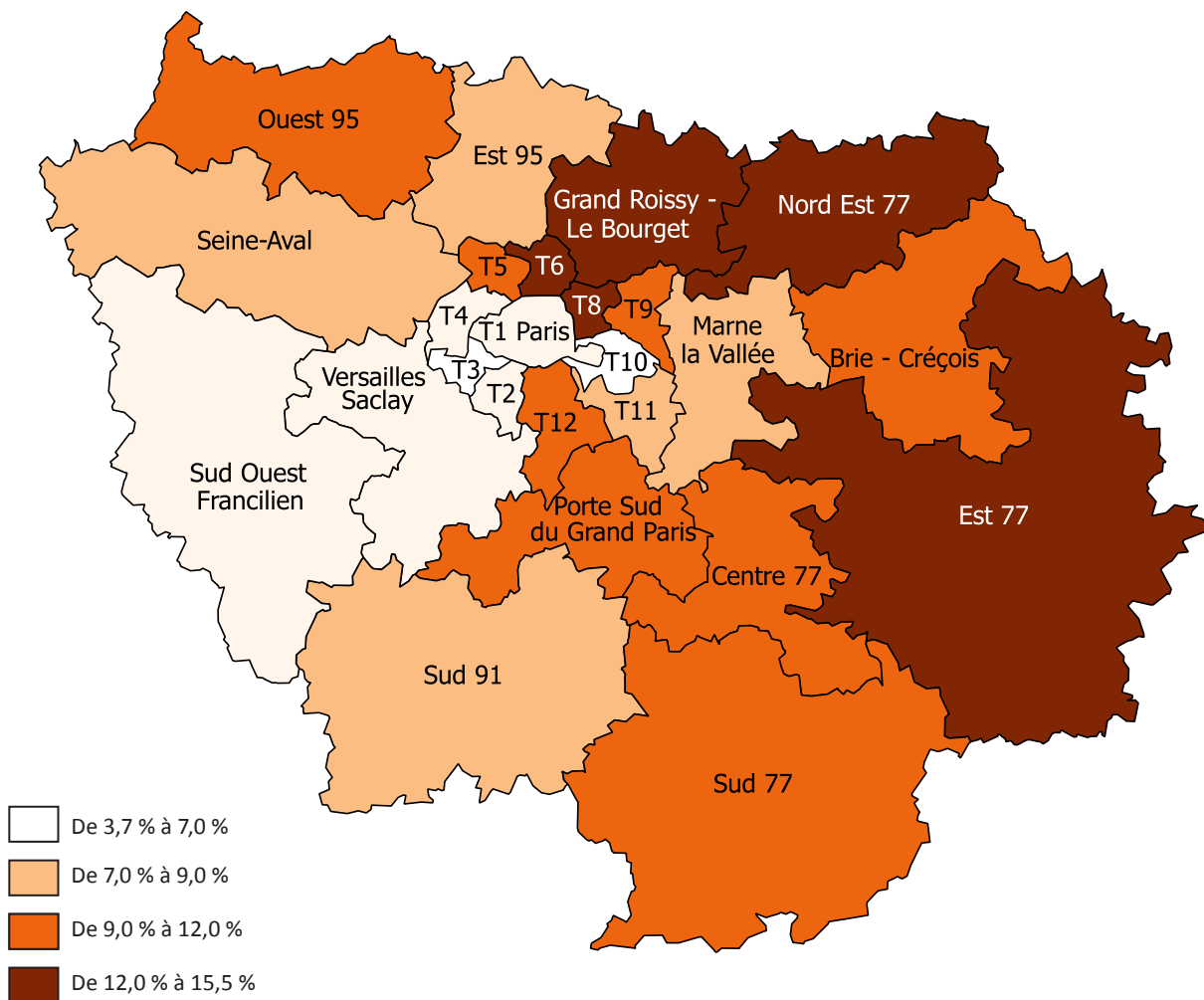
- **Les chômeurs** : au sens du Bureau International du Travail, est considérée comme chômeuse la personne sans emploi, disponible dans les deux semaines pour travailler et qui recherche activement un emploi. Le recensement de la population et l'Enquête emploi de l'INSEE sont les sources permettant d'estimer le chômage en France.

- **Les demandeurs d'emploi** en fin de mois (DEFM) : il s'agit des personnes inscrites à Pôle emploi à chaque fin de mois. Les DEFM ne sont pas toujours des chômeurs au sens du BIT (s'ils ont un travail ou ne sont pas disponibles rapidement) et à l'inverse, certains chômeurs ne s'inscrivent pas à Pôle

emploi. C'est particulièrement le cas des jeunes, souvent peu qualifiés et sans expérience professionnelle, qui faute de droit à indemnisation, ne font pas la démarche de s'inscrire. Le nombre de jeunes DEFM est donc souvent inférieur à celui des jeunes chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT).

- **Les NEET** (Not in Education, Employment or Training) sont des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation ni en stage. Il s'agit d'une notion plus large que les chômeurs car elle englobe les personnes au foyer et autres inactifs. Les données connues s'appuient sur le recensement et l'Enquête emploi de l'INSEE. Les NEET ayant atteint au plus le niveau V de qualification constituent la cible privilégiée du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Carte A : Part des NEET peu ou pas qualifiés au sein des 16-25 ans, par bassin emploi-formation



Champ : personnes âgées de 16 à 25 ans ayant un niveau de qualification ≤ V, au chômage ou inactives (sauf étudiants)

Source : RP 2015 – Traitement Directe Sese IDF

FICHE 2 LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI EN ÎLE-DE-FRANCE

Après un pic atteint à l'été 2015, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi a diminué jusqu'en début d'année 2017. Fin décembre 2017, les moins de 26 ans étaient 125 000 inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, soit 13 % des demandeurs d'emploi tous âges confondus.

40 % des jeunes de moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi possèdent au plus un diplôme de niveau V (CAP ou BEP). Entre 2014 et 2017, la baisse des inscriptions pour ces jeunes peu qualifiés a été cependant plus importante que pour les titulaires du baccalauréat, dont la demande d'emploi a progressé de 5 % en trois ans.

Dans l'ensemble, les jeunes demandeurs d'emploi sont autant des femmes que des hommes. Les femmes sont cependant davantage diplômées : jusqu'au niveau V, les jeunes femmes représentent 39 % des jeunes

demandeurs d'emploi mais elles sont 59 % parmi les jeunes demandeurs diplômés de niveau III et plus.

La baisse de la demande d'emploi constatée ces dernières années a donc touché davantage les jeunes hommes, moins qualifiés, que les jeunes femmes (-8,3 % de baisse entre décembre 2014 et décembre 2017 pour les hommes de moins de 26 ans contre -2,4 % pour les jeunes femmes).

Les jeunes vivant en quartiers prioritaires représentent 18 % des 16-25 ans inscrits à Pôle emploi dans la région.

Si les jeunes représentaient 13 % des demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C en Île-de-France fin 2017, ils ont davantage accès à la formation. En effet, 22 % des entrées en formation de demandeurs d'emploi ont concerné les moins de 26 ans au cours de cette année.

Tableau 1 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi (cat. ABC) de moins de 26 ans à fin décembre 2017 en Île-de-France

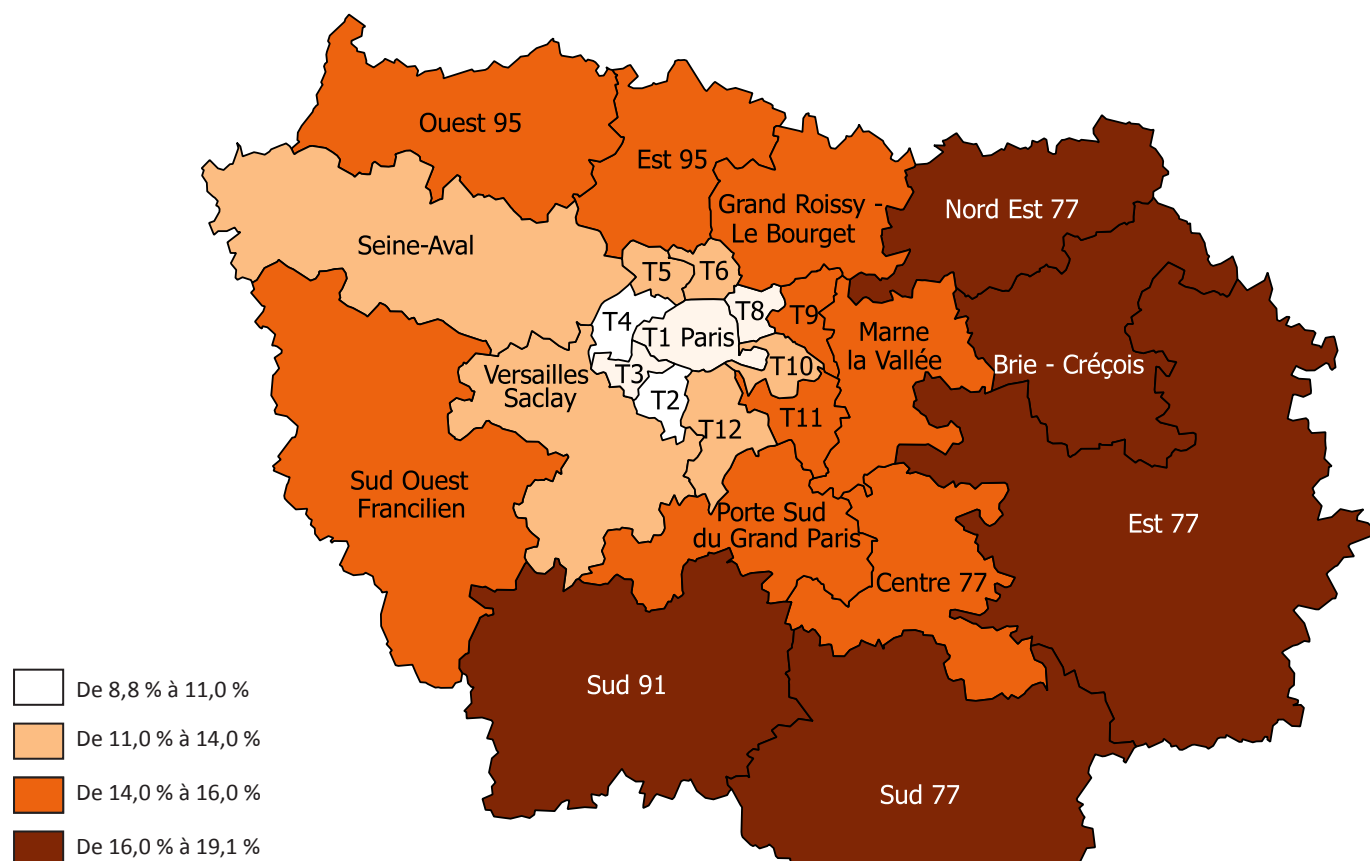
	Île-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
NOMBRE DE JEUNES DEFM	124 977	18 049	16 821	12 934	13 567	12 115	21 954	13 862	15 675
SEXE									
Femme	49,9%	52,0%	49,5%	48,1%	49,4%	49,2%	50,2%	50,7%	49,1%
Homme	50,1%	48,0%	50,5%	51,9%	50,6%	50,8%	49,8%	49,3%	50,9%
AGE									
Moins de 18 ans	0,3%	0,2%	0,6%	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%
18-21 ans	25,9%	16,2%	32,7%	27,6%	28,1%	21,0%	27,1%	25,7%	29,1%
22-25 ans	73,7%	83,6%	66,7%	72,1%	71,5%	78,7%	72,6%	74,0%	70,5%
NIVEAU DE DIPLÔME									
Niveau V sans diplôme et infra	16,9%	13,2%	17,9%	16,8%	18,6%	14,3%	19,3%	16,2%	17,7%
Niveau V diplômé	24,2%	15,6%	28,5%	25,3%	26,4%	20,8%	25,5%	24,0%	27,3%
Niveau IV	31,3%	24,2%	33,3%	30,2%	30,7%	29,3%	34,7%	33,2%	33,6%
Niveau III et plus	25,7%	44,0%	18,6%	25,9%	22,3%	33,4%	18,4%	24,6%	19,9%
POLITIQUE DE LA VILLE									
Habite en quartier prioritaire	17,9%	10,7%	8,1%	14,4%	15,1%	11,9%	38,6%	14,1%	20,8%

Champ : demandeurs d'emploi de moins de 26 ans inscrits à fin décembre 2017 à Pôle emploi, catégories ABC (données brutes)

Les catégories ABC désignent les demandeurs d'emploi tenus de faire des recherches d'emploi et qui n'ont pas eu d'activité ou bien qui ont eu une activité réduite au cours du mois considéré.

Source : Dares Pôle emploi – géolocalisation Pôle emploi – traitement Direccte Sese IDF

Carte B : Proportion des 16-25 ans dans la DEFM ABC fin 2017, par bassin emploi-formation



Source : Fichier Pôle emploi décembre 2017 – traitement Direccte Sese IDF

2017, année d'évolution des dispositifs d'accompagnement en missions locales

Depuis leur création au début des années 80, les missions locales ont vocation à proposer un accompagnement global aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Leur intégration au service public de l'emploi en 2005 en ont fait des acteurs majeurs pour la mise en œuvre de dispositifs d'emploi et d'insertion. En 2017, plusieurs mesures ont été prises dans le domaine des dispositifs à destination des jeunes.

La fin du dispositif CIVIS au profit d'un cadre plus général d'accompagnement

Créé en 2005, le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) dont bénéficiaient en moyenne 22 400 jeunes franciliens chaque année entre 2005 et 2016, a été remplacé le 1^{er} janvier 2017 par le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA).

Comme le CIVIS, le PACEA est un engagement contractuel passé entre une mission locale et un jeune, qui s'engagent mutuellement à travailler sur l'insertion professionnelle de ce dernier. L'accompagnement proposé par la mission locale est constitué de phases successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. Les formations et

les mises en situations professionnelles sont privilégiées pour permettre au jeune de construire un projet professionnel et de gagner en autonomie.

Le PACEA étant devenu la modalité d'accompagnement de droit commun des missions locales, il a vocation à intégrer une grande partie de leur public, dès lors que la structure décide de proposer au jeune un appui plus ou moins intensif selon ses besoins, et que le jeune n'est pas orienté vers une autre structure d'accompagnement. Les entrées en PACEA ne peuvent donc être directement comparées au nombre de bénéficiaires du CIVIS, plus sélectif et exclusif d'autres dispositifs.

En 2017, 271 638 jeunes ont signé un PACEA en France, dont 41 680 en Île-de-France.

Le dispositif a concerné majoritairement les jeunes de 18-21 ans ayant au plus un niveau V de qualification. Cependant, en Île-de-France, les jeunes entrés en PACEA sont en moyenne plus âgés et plus diplômés : 37% des bénéficiaires ont entre 22 et 25 ans et 36 % ont un niveau de qualification IV et plus (contre respectivement 31 % et 32 % en France métropolitaine). Un quart des jeunes entrés en accompagnement vivent en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Les caractéristiques des jeunes en PACEA diffèrent peu de celles des jeunes en CIVIS même si l'on observe une plus grande présence de jeunes diplômés : ils étaient 3 % en 2012 en CIVIS contre près de 6 % en 2017 en PACEA.

Tableau 2 : Caractéristiques des jeunes entrés en PACEA en Île-de-France en 2017

	Île -de- France	Paris	Seine -et- Marne	Yvelines	Essonne	Hauts -de- Seine	Seine -Saint- Denis	Val -de- Marne	Val- d'Oise
NOMBRE D'ENTRÉES	41 680	2 502	6 177	4 131	5 263	3 973	9 780	6 230	3 624
SEXE									
Femme	49,8%	40,1%	51,6%	51,9%	51,4%	47,6%	50,3%	49,7%	50,2%
Homme	50,2%	59,9%	48,4%	48,1%	48,6%	52,4%	49,7%	50,3%	49,8%
AGE									
Moins de 18 ans	5,6%	2,0%	7,8%	5,2%	7,1%	4,8%	4,9%	4,8%	6,5%
18-21 ans	57,3%	56,6%	60,5%	57,0%	57,2%	54,5%	57,6%	56,5%	56,4%
22-25 ans	37,1%	41,4%	31,6%	37,8%	35,7%	40,7%	37,5%	38,7%	37,1%
NIVEAU DE DIPLÔME									
Niveau V sans diplôme et infra	49,6%	63,5%	43,5%	48,8%	50,3%	49,5%	50,9%	48,6%	49,1%
Niveau V diplômé	14,4%	10,7%	17,5%	15,9%	15,7%	13,3%	12,4%	14,6%	14,7%
Niveau IV	30,3%	21,9%	33,2%	29,6%	28,4%	29,8%	31,7%	31,4%	30,2%
Niveau III et plus	5,5%	3,8%	5,8%	5,6%	5,6%	7,4%	4,9%	5,4%	5,9%
POLITIQUE DE LA VILLE									
Habite en quartier prioritaire	25,2%	13,1%	14,7%	25,1%	23,3%	17,0%	44,9%	20,3%	18,0%

Champ : jeunes entrés en PACEA en 2017 dans les missions locales d'Île-de-France.

Source : I-milo – août 2018 – traitement Direccte Sese IDF

La Garantie jeunes, nouveau dispositif phare pour l'insertion des jeunes les moins favorisés

Expérimentée sur certains territoires dès la fin de l'année 2013, la Garantie jeunes a été étendue à toutes les missions locales. Depuis janvier 2017, elle constitue l'une des phases du PACEA, avec une durée et un déroulement spécifiques.

La Garantie Jeunes s'adresse prioritairement aux jeunes de 18-25 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET), et qui sont en situation de grande précarité. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle.

Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

Certaines missions locales d'Île-de-France ont participé à l'expérimentation dès 2013. Le dispositif s'est étendu peu à peu : au total 17 560 jeunes franciliens sont entrés en Garantie jeunes entre 2013 et 2017. Fin 2017, 9 700 jeunes étaient en cours de suivi dans le cadre de ce dispositif.

Les jeunes qui bénéficient de la Garantie jeunes sont tous en PACEA et leurs caractéristiques sont proches. Cependant on retrouve dans le dispositif les plus fragiles des jeunes suivis : davantage d'hommes (55 %), notamment à Paris et dans les départements limitrophes, plus jeunes (70 % de moins de 22 ans contre 63 % en PACEA) et très peu diplômés (71 % n'ont pas dépassé le niveau V de qualification). Les jeunes vivant en quartier prioritaire ont un fort accès à ce dispositif puisqu'ils constituent 32 % des entrants en 2017.

L'objectif de la Garantie jeunes est d'accroître l'autonomie de ces jeunes dont la plupart sont sortis précocement du système scolaire. Parmi les jeunes entrés depuis 2015 et ayant bénéficié de 12 mois d'accompagnement 66 % ont bénéficié d'immersions en entreprise au cours de leur parcours et 44 % sont en emploi, en formation ou en alternance à la sortie du dispositif.

La montée en charge de ce dispositif s'est poursuivie en 2018 avec 91 000 jeunes nouveaux bénéficiaires en France, dont 11 000 en Ile-de-France.

Les dispositifs 2e chance : des accompagnements intensifs mais sélectifs

Qu'ils soient passés ou pas au préalable en mission locale, les jeunes en demande d'insertion peuvent aussi se tourner vers des structures d'accompagnement diversifiées, parmi lesquelles les Ecoles de la 2^e Chance, l'EPIDE ou d'autres dispositifs soutenus par la Région.

Les E2C sont présentes dans la plupart des régions. Il s'agit de structures associatives financées par l'Etat, les collectivités et des entreprises privées. Leur objectif est d'accueillir des décrocheurs scolaires pour les accompagner vers l'insertion grâce à une pédagogie adaptée et à des stages en milieu professionnel. En Île-de-France, les huit écoles réparties sur tous les départements ont accueilli 3 000 jeunes en 2017 dont 80 % ont un niveau de diplôme inférieur ou équivalent au CAP/BEP. Un tiers résidait en quartier prioritaire.

Tableau 3 : Caractéristiques des jeunes entrés en Garantie jeunes en Île-de-France en 2017

	Île-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
NOMBRE D'ENTRÉES	9 699	1 218	1 216	715	1 475	961	2 359	1 127	628
SEXE									
Femme	44,6%	39,1%	47,1%	48,3%	47,9%	40,0%	45,1%	42,8%	47,3%
Homme	55,4%	60,9%	52,9%	51,7%	52,1%	60,0%	54,9%	57,2%	52,7%
AGE									
Moins de 18 ans	4,4%	1,9%	4,7%	5,4%	6,3%	4,3%	3,2%	4,7%	7,3%
18-21 ans	65,1%	61,7%	65,4%	61,9%	64,8%	62,6%	69,9%	63,9%	62,6%
22-25 ans	30,5%	36,4%	30,0%	32,6%	28,9%	33,1%	26,8%	31,4%	30,1%
NIVEAU DE DIPLOME									
Niveau V sans diplôme et infra	55,3%	64,2%	52,0%	59,7%	54,0%	56,3%	50,4%	55,6%	58,3%
Niveau V diplômé	15,7%	11,5%	20,9%	18,6%	17,7%	13,9%	13,5%	15,2%	18,2%
Niveau IV	26,0%	22,5%	24,2%	18,5%	24,0%	26,2%	33,0%	26,7%	20,9%
Niveau III et plus	3,0%	1,7%	2,7%	2,9%	4,2%	3,6%	3,0%	2,5%	2,7%
POLITIQUE DE LA VILLE									
Habite en quartier prioritaire	31,6%	14,8%	20,7%	31,3%	30,8%	24,9%	52,0%	28,2%	28,0%

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes en 2017 dans les missions locales d'Île-de-France.

Source : l-milo - août 2018 - traitement Direccte Sese IDF

Les Etablissements pour l'Insertion dans l'Emploi (EPIDE) sont les héritiers d'une structure créée en 2005 par le ministère de la Défense. Ils accueillent en internat des volontaires de 18 à 25 ans, qui s'engagent dans un parcours de huit mois minimum durant lequel ils participent à des stages et des remises à niveau en français, mathématiques et bureautique. Les EPIDE permettent également aux volontaires de passer leur permis de conduire et d'être accompagnés pour traiter leurs problèmes de santé ou de logement. Deux centres sur 19 sont situés en Île-de-France, l'un en Seine-et-Marne l'autre en Essonne. Un centre situé dans l'Oise accueille également

des jeunes résidant dans le Val d'Oise. Chaque centre dispose de 180 places permettant d'accueillir environ 200 jeunes par an.

Les E2C comme l'EPIDE affichent des résultats d'insertion remarquables (respectivement 61 % et 57 % des sortants en emploi ou en formation en 2017 à l'échelle nationale) mais au prix d'un fort taux d'abandon en cours de parcours. De plus, leur mode de fonctionnement basé sur un accompagnement très individualisé permet difficilement d'accroître significativement le nombre de jeunes accompagnés.

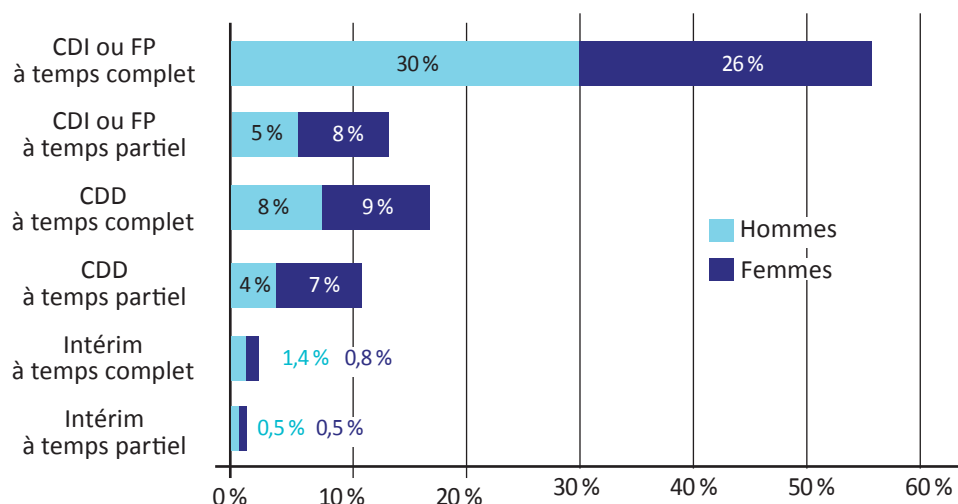
FICHE 4 LES JEUNES EN EMPLOI ET LES BÉNÉFICIAIRES DE DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

Des jeunes en emploi plus fréquemment en CDD et à temps partiel

Au recensement 2015, les jeunes de moins de 26 ans en emploi en Île-de-France étaient 556 000, dans des situations d'emploi variées. 57 % d'entre eux sont considérés en situation stable c'est-à-dire en CDI, titulaires de la fonction publique ou ayant le statut d'indépendants. Les apprentis et stagiaires rémunérés représentent 20 % des actifs en emploi et les 23 % restants sont recensés comme intérimaires ou en CDD.

Parmi les salariés (hors apprentis et stagiaires), un quart travaille à temps partiel, situation plus fréquente en CDD (39 %) qu'en CDI (19 %). Les jeunes femmes sont aussi davantage concernées que les jeunes hommes par le temps partiel, qu'elles soient en CDI ou en CDD (graphique B). Le temps partiel est deux fois plus fréquent chez les moins de 26 ans que pour les autres salariés.

Graphique B : Répartition des contrats, par sexe et caractéristiques, au sein des actifs en emploi de moins de 26 ans, en Île-de-France



Champ : actifs en emploi, hors apprentis et stagiaires rémunérés, âgés de 16 à 25 ans, en Île-de-France
Lecture : parmi les jeunes actifs en emploi, 30 % sont des hommes en CDI ou fonctionnaires, travaillant à temps complet.

Source : INSEE RP 2015 - traitement Direccte Sese IDF

24 % de jeunes en emploi bénéficiant d'une mesure d'aide à l'emploi

Fin décembre 2017, 130 000¹ jeunes sont présents dans des dispositifs d'aide à l'emploi de différentes natures, hors insertion par l'activité économique :

- Les contrats aidés :

sont inclus dans cette appellation les contrats uniques d'insertion (CUI-CAE dans le secteur non marchand et CUI-CIE dans le secteur marchand), les emplois d'avenir et l'insertion par l'activité économique.

En moyenne entre 2012 et 2016, 9 800 jeunes franciliens de moins de 26 ans étaient embauchés chaque année en **CUI-CIE** ou **CUI-CAE**. Suite à la décision du gouvernement de réduire les aides à l'embauche pour ce type de contrat, voire de les supprimer pour le secteur marchand, le nombre de jeunes concernés par une embauche en CUI a été de 4 940 en 2017, soit 18 % des personnes bénéficiaires de ce type de contrats. En fin d'année, ils étaient 3 430 présents dans ces contrats, en grande majorité dans le secteur non marchand. Les deux tiers de ces jeunes ont au moins le niveau baccalauréat et 65 % sont des femmes.

Destinés spécifiquement à l'insertion professionnelle des jeunes, **les emplois d'avenir**, d'une durée maximale de 3 ans, assortis d'obligation de formation et proposant un accompagnement avant, pendant et après l'emploi, ont fait entrer au total 270 000 jeunes en emploi dont 32 000 en Île-de-France entre 2012 et 2017. Après juillet 2017, seuls des renouvellements de contrats ont été possibles et le dispositif s'éteint progressivement.

¹ Ce chiffre, obtenu par addition de stocks estimés, est à prendre comme un ordre de grandeur

Fin 2017, 5 820 jeunes franciliens étaient en emploi d'avenir en Île-de-France.

Le dispositif des emplois d'avenir a concerné en priorité les jeunes peu ou pas qualifiés de la région, avec 78 % de bénéficiaires ayant au plus un diplôme de niveau CAP/BEP. Un tiers des bénéficiaires résidait dans les quartiers prioritaires. Ceux-ci pouvaient être embauchés en emploi d'avenir quel que soit leur niveau de formation, ce qui explique que dans le département de Seine-Saint-Denis, où se situe le quart des quartiers prioritaires de l'Île-de-France, les jeunes ayant le niveau bac et davantage ont représenté 28 % des entrées, contre 22 % sur l'ensemble de la région.

Les deux tiers des contrats d'emplois d'avenir ont été passés en contrats à durée déterminée. 35 % des CDD ont fait l'objet d'au moins un renouvellement. La durée totale passée en emploi d'avenir était au maximum de 3 ans. Le dispositif a donc permis un accès à l'emploi durable pour ces jeunes et l'acquisition de compétences nouvelles et d'une expérience professionnelle destinées à accroître leur employabilité.

Les jeunes bénéficient également de parcours dans **les structures d'insertion par l'activité économique (IAE)** : 4 960 franciliens de moins de 26 ans sont passés en 2017 dans l'une de ces structures, soit 18 % des bénéficiaires de l'IAE. Sur ces 4 960 jeunes salariés, 38 % sont en association intermédiaire, 30 % en atelier et chantier d'insertion, 12 % en entreprise d'insertion et 20 % en entreprise de travail temporaire d'insertion. Les 16-25 ans sont plus nombreux que leurs aînés en ETTI et en moindre proportion dans les AI.

- L'alternance :

Fin 2017, on comptabilisait 73 570 **contrats d'apprentissage** en cours dans la région. Ce type de contrat de travail concerne les plus jeunes puisque 20 % des apprentis franciliens fin 2017 ont été embauchés alors qu'ils étaient mineurs. Néanmoins l'apprentissage concerne de plus en plus de formation de l'enseignement supérieur, et cela est particulièrement vrai pour l'Île-de-France où 71 % des apprentis ont au moins le baccalauréat à l'entrée en apprentissage. Si dans l'ensemble, les apprentis sont majoritairement des hommes (59 %), l'extension de l'apprentissage parmi les étudiants du supérieur est favorable aux jeunes femmes (48 % des apprentis ayant au moins le bac à l'entrée sont des femmes).

Bien qu'ouverts à tous les demandeurs d'emplois sans condition d'âge, **les contrats de professionnalisation** comptent 80 % de moins de 26 ans parmi les bénéficiaires fin 2017 en Île-de-France, soit 46 340 jeunes salariés. 54 % d'entre eux sont déjà diplômés de l'enseignement supérieur. Le commerce et la vente sont en tête des secteurs employant des jeunes salariés sous contrat de professionnalisation (20 % des contrats en cours fin 2017). S'agissant de salariés plus diplômés et plus âgés qu'en apprentissage, les femmes sont davantage présentes dans ce type de contrat (56 % des jeunes en contrat de professionnalisation).

En comptabilisant l'ensemble des jeunes présents en contrats aidés et en alternance, et sur la base d'une population active occupée de moins de 26 ans de 556 000 personnes (selon le recensement 2015), on peut évaluer à 24 % le nombre de jeunes en emploi qui bénéficient d'une mesure d'aide à l'emploi dans la région fin 2017.

Tableau 4 : Caractéristiques des 16-25 ans présents en emploi aidé au 31 décembre 2017 en Île-de-France

en %	CONTRAT UNIQUE D'INSERTION	EMPLOI D'AVENIR	APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	IAE
NOMBRE DE CONTRATS	3 428	6 562	73 569	46 344	4 961
SEXE					
Femme	65	47	41	56	24
Homme	35	53	59	44	76
AGE					
Moins de 18 ans	0	1	20	2	5
18-21 ans	39	41	50	44	38
22-25 ans	61	58	30	55	57
NIVEAU DE DIPLOME *					
Niveau V sans diplôme et infra	23	56	17	5	62
Niveau V diplômé	12	26	12	5	13
Niveau IV	47	16	32	36	23
Niveau III et plus	18	3	39	54	3
POLITIQUE DE LA VILLE					
Habite en quartier prioritaire	26	33,0**	11,4***	13,8***	nd

* à l'entrée dans le dispositif

** part des résidents en QP dans les entrées initiales en EAV entre 2015 et 2017

*** part des résidents en QP dans les contrats débutés en 2016 et 2017

Champ : contrats enregistrés en Île-de-France, bénéficiaires résidant en Île-de-France. Pour l'IAE, les données concernent les jeunes salariés ayant passé au moins un jour dans une structure de l'IAE au cours de 2017.

Source : CUI, EAV, IAE : Fichiers ASP – Apprentissage : Dares-Ari@ne – Contrat de professionnalisation : Dares-Extrapro – traitement Direccte Sese IDF

**Au cœur des NEET et des chômeurs :
le concept des « invisibles »**

Depuis quelques années émerge la notion d' « invisibles » qui désigne les jeunes sans emploi ni formation et ne bénéficiant d'aucun suivi ou accompagnement par les structures ou opérateurs chargés des politiques d'emploi, d'insertion ou de formation professionnelle (Pôle emploi, missions locales, SIAE...). Malgré la multiplicité des dispositifs d'aide à l'insertion et des acteurs travaillant sur ce champ, un certain nombre de jeunes ne recourt pas à l'offre d'insertion sociale et professionnelle, par méconnaissance ou par empêchement. Le repérage de ces jeunes constitue l'une des orientations du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Au-delà d'une catégorie statistique, les « jeunes invisibles » désignent les jeunes touchés par un sentiment de relégation et d'impuissance face aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

La mesure statistique de ce phénomène est difficile du fait, d'une part du cloisonnement et de l'hétérogénéité des sources de données, d'autre part de l'instabilité des situations, les jeunes précarisés alternant périodes d'inactivité, de chômage, d'accompagnement ou d'activité.

Néanmoins une estimation a été tentée dans une étude publiée en mars 2018 (1). En utilisant un mode de calcul par soustraction, c'est-à-dire en soustrayant du nombre de jeunes ceux qui sont en étude ou formation, en emploi (durable ou précaire), en accompagnement, en situation particulière (prison, hospitalisation)... la chercheuse Claire Bernot-Caboche a estimé pour la France métropolitaine un nombre minimum de « jeunes invisibles » de 460 300 en 2012, dans

la fourchette d'âge 15-29 ans, dont 193 200 âgés de 15 à 24 ans.

L'estimation faite par la chercheuse sur la région Île-de-France est d'au moins 111 000 « jeunes invisibles » de 15 à 29 ans en 2012, soit 4,7 % de la population de cette tranche d'âge, dont 42 000 de moins de 25 ans (2,8 % du nombre total des 15-24 ans franciliens).

En s'appuyant sur la méthode proposée par l'étude précitée (cf encadré méthodologie), l'Enquête Emploi en Continu de l'INSEE de 2016 permet d'estimer le nombre de jeunes répondant à un certain nombre de critères qui correspondent à la notion « d'invisibilité ».

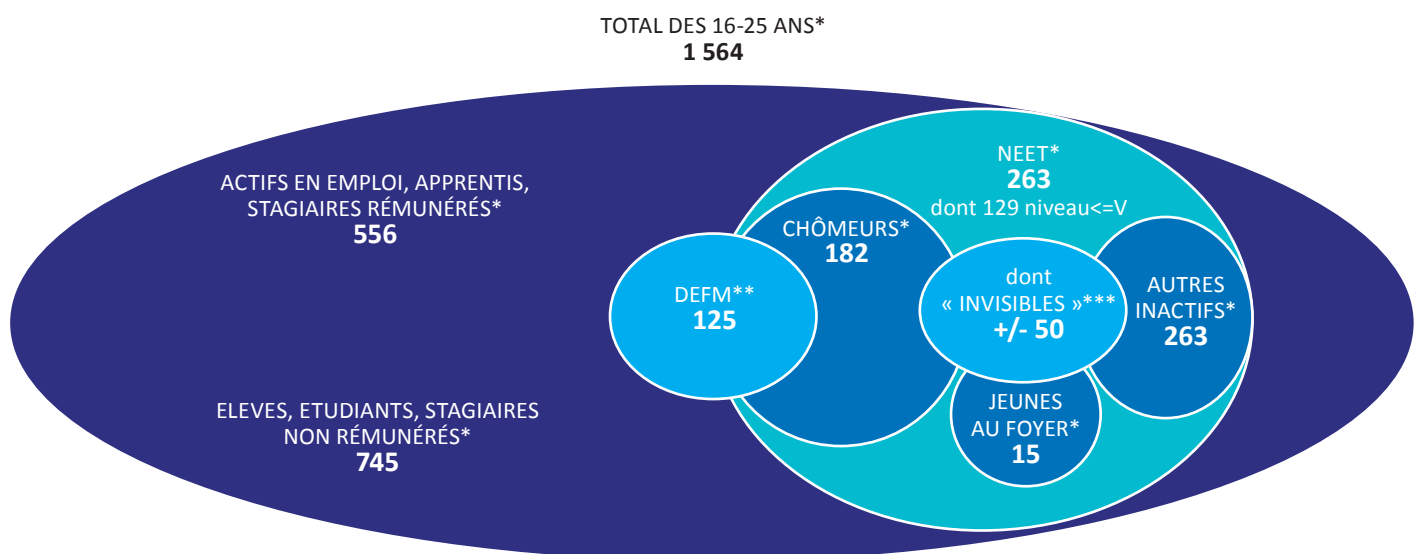
Ainsi, pour l'Île-de-France, on estime à environ 4 % des 16-29 ans (plus ou moins 95 000) le nombre de personnes répondant aux critères suivants : chômeurs ou inactives au sens du Bureau International du Travail, non inscrites en formation, non inscrites, au moment de l'enquête, auprès de Pôle emploi ou d'un autre opérateur de placement ou d'association d'insertion, ne percevant pas le RSA et non identifiées comme parent isolé.

Sur ces mêmes critères, les 16-25 ans seraient plus ou moins 50 000 dans ce cas de figure (3,4 % de personnes dans cette tranche d'âge).

Pour autant que l'on puisse en déduire une baisse du nombre d'« invisibles » au sein des 25-29 ans ces dernières années en Île-de-France, on constate toutefois que cela se répercute surtout par une hausse du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi (ceux qui font des recherches actives d'emploi ou qui bénéficient d'un suivi de Pôle emploi ou d'une autre structure d'insertion) et des jeunes en situation précaire (CDD, contrat aidé).

(1) Claire BERNOT-CABOCHÉ « les jeunes invisibles » : « ni en éducation, ni ne formation, ni en emploi, ni en accompagnement, en France et en Europe », *Institut de Recherches Economiques et Sociales*, mars 2018

Schéma de situations d'insertion emploi/formation – Île-de-France – en milliers



Sources : *INSEE RP 2015 **fichier Pôle emploi déc.2017 *** estimation selon Enquête emploi en continue 2016 INSEE

Traitement : Direccte Sese IDF

Avertissement : ce schéma a pour but d'offrir une visualisation des concepts utilisés pour décrire la situation des personnes vis-à-vis de l'emploi, de la formation ou de certains dispositifs d'aide à l'emploi. Les chiffres sont issus de sources variées et de périodes différentes et ne sont donc mentionnés qu'à titre indicatif, afin de donner des ordres de grandeur.

Sources et méthodes

Les deux principales sources sur la situation des jeunes sur le marché du travail sont le recensement de la population et l'Enquête Emploi en Continu (EEC), tous deux réalisés par l'INSEE.

Pour la présente publication, les résultats du recensement sont ceux du millésime 2015, disponibles sur le site de l'INSEE.

L'EEC n'a été exploitée que pour la partie sur les jeunes dits « invisibles ». La méthodologie pour tenter de cerner ces populations sans emploi ni formation et qui ne sont pas suivies par un organisme d'insertion s'inspire de l'étude réalisée par la chercheuse Claire BERNOT-CABOCHE intitulée « Les jeunes invisibles en France et en Europe » (cf bibliographie). L'évaluation du nombre de jeunes répondants à ce qualificatif a été réalisée en croisant les informations fournies par l'EEC sur la situation déclarée par les jeunes enquêtés, leur position sur le marché du travail, leur condition de travail le cas échéant, leur poursuite ou

non d'études ou de formation, leur inscription ou pas en tant que demandeur d'emploi, leur situation personnelle et leurs ressources financières. L'estimation a été réalisée sur l'EEC 2012 et sur celle de 2016.

Les données sur les demandeurs d'emploi sont issues des fichiers de Pôle emploi et celles sur les jeunes suivis en mission locale proviennent du système d'information de ces dernières, nommé I-milo.

Les données sur les contrats en apprentissage sont extraites de la base extranet Ari@ne sur laquelle les chambres consulaires (pour les contrats du secteur privé) et les Direccte (pour les contrats du secteur public) déposent l'enregistrement des contrats.

Le suivi statistique et la caractérisation des contrats de professionnalisation s'effectuent à partir du système de gestion des contrats de professionnalisation Extrapro après instruction par l'organisme paritaire collecteur agréé (Opca).

Pour en savoir plus

- Synthèse thématique n°82 « Les emplois d'avenir vus par les employeurs et les missions locales » - **Directe Sese Île-de-France**, juillet 2018
- Claire BERNOT-CABOCHE « Les jeunes "invisibles" : ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement, en France et en Europe », **Institut de Recherches Economiques et Sociales**, mars 2018
- Revue Travail et Emploi n°153 « La Garantie jeunes : éléments d'évaluation et de comparaison internationale » - janvier-mars 2018
- Synthèse thématique n°78 « Les contrats d'apprentissage en Île-de-France en 2016/2017 » - **Directe Sese Île-de-France**, février 2018
- Synthèse thématique n°77 « La dynamique de l'insertion par l'activité économique, les évolutions entre 2010 et 2015 » - **Directe Sese Île-de-France**, novembre 2017



Directrice de la publication : Corinne Cherubini

Etude et rédaction : Service Etudes Statistiques Evaluation - idf.statistiques@direccte.gouv.fr

Réalisation et diffusion : Service communication - idf.communication@direccte.gouv.fr

Conception graphique : Renaud Sauteret - **Mise en page** : Emmanuelle Seguin

Imprimé à 600 exemplaires - N° ISSN : 1767 - 9877

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France

19, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers

Tél. 01 70 96 13 00



La Direccte Ile-de-France s'engage

pour la **diversité** et l'égalité